

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: **0925**  
Version: **1.0 fr**

date d'établissement: 23.08.2017

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| Identification de la substance  | <b>Fipronil</b>                         |
| Numéro d'article                | 0925                                    |
| Numéro d'enregistrement (REACH) | Cette information n'est pas disponible. |
| No index                        | 608-055-00-8                            |
| Numéro CE                       | 424-610-5                               |
| Numéro CAS                      | 120068-37-3                             |

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse substance chimique de laboratoire

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co KG  
Schoemperlenstr. 3-5  
D-76185 Karlsruhe  
Allemagne

**Téléphone:** +49 (0) 721 - 56 06 0

**Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149

**e-mail:** [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

**Site web:** [www.carlroth.de](http://www.carlroth.de)

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : Division sécurité au travail et protection de l'environnement

**e-mail (personne compétente)** : [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence **Poison Centre Munich: +49/(0)89 19240**

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

| Classification selon SGH |   |                               |                   |
|--------------------------|---|-------------------------------|-------------------|
| Rubrique                 | Classe de danger  | Classe et catégorie de danger | Mention de danger |
| 3.1O                     | toxicité aiguë (orale)  | (Acute Tox. 3)                | H301              |
| 3.1D                     | toxicité aiguë (cutanée)  | (Acute Tox. 3)                | H311              |
| 3.1I                     | toxicité aiguë (inhalation)   | (Acute Tox. 3)                | H331              |
| 3.9                      | toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | (STOT RE 1)                   | H372              |
| 4.1A                     | dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu                      | (Aquatic Acute 1)             | H400              |
| 4.1C                     | dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique                 | (Aquatic Chronic 1)           | H410              |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: 0925

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

**Mention d'avertissement**      **Danger**

#### Pictogrammes



#### Mentions de danger

H301+H311+H331      Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation  
H372      Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
H410      Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### Conseils de prudence

##### Conseils de prudence - prévention

P261      Éviter de respirer les poussières.  
P280      Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

##### Conseils de prudence - intervention

P301+P310      EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P302+P352      EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P312      Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

##### Conseils de prudence - stockage

P405      Garder sous clef.

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Danger**

Symbole(s)



H301+H311+H331      Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.  
H372      Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
P261      Éviter de respirer les poussières.  
P280      Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.  
P301+P310      EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P302+P352      EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P312      Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P405      Garder sous clef.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: 0925

### 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

|                     |   |
|---------------------|---|
| Nom de la substance | Fipronil  |
| No index            | 608-055-00-8  |
| Numéro CE           | 424-610-5   |
| Numéro CAS          | 120068-37-3   |
| Formule moléculaire | C <sub>12</sub> H <sub>4</sub> Cl <sub>2</sub> F <sub>6</sub> N <sub>4</sub> O <sub>5</sub> |
| Masse molaire       | 437,1 g/mol   |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours



#### Notes générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Protection individuelle du premier sauveteur.

#### Après inhalation

Appeler immédiatement un médecin. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

#### Après contact cutané

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.

#### Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après ingestion

Rincer la bouche immédiatement et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



**Fipronil ROTICHROM® HPLC**

numéro d'article: **0925**

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>), chlorure d'hydrogène (HCl)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Le port d'un équipement de protection approprié (y compris l'équipement de protection individuelle visé à la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité) afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement. La lutte contre les poussières.

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: 0925

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser un échappement (laboratoire). S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Bien nettoyer les surfaces contaminées.

- **Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières**

Élimination de dépôts de poussières.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

#### Considération des autres conseils

Garder sous clef.

- **Exigences en matière de ventilation**

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites nationales

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

| Pays | Nom de l'agent   | No CAS | Mention | Identificateur | VME [mg/m <sup>3</sup> ] | VLCT [mg/m <sup>3</sup> ] | Source |
|------|------------------|--------|---------|----------------|--------------------------|---------------------------|--------|
| CH   | Dusts, particles |        | i       | MAK            | 10                       |                           | SUVA   |
| CH   | Dusts, particles |        | r       | MAK            | 3                        |                           | SUVA   |

##### Mention

i Fraction inhalable

r Fraction alvéolaire

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: 0925

### Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

### Protection de la peau

#### • protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

#### • type de matière

NBR (Caoutchouc nitrile)

#### • épaisseur de la matière

>0,11 mm

#### • délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

#### • mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Dégagement de poussière. Filtre à particules (EN 143). P3 (filtre au moins 99,95 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

|                |  |
|----------------|--|
| État physique  | solide (poudre cristalline)            |
| Couleur        | blanc - jaune blanchâtre               |
| Odeur          | cette information n'est pas disponible |
| Seuil olfactif | Il n'existe pas de données disponibles |

#### Autres paramètres physiques et chimiques

|   |  |
|---|--|
| (valeur de) pH  | 5 - 7 (10 <sup>g/l</sup> , 20 °C)        |
| Point de fusion/point de congélation                  | 200 - 201 °C                             |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Cette information n'est pas disponible.  |
| Point d'éclair  | ne s'applique pas                        |
| Taux d'évaporation                                    | il n'existe pas de données disponibles   |
| Inflammabilité (solide, gaz)                          | Ces informations ne sont pas disponibles |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: 0925

### Limites d'explosivité

|   |   |
|---|---|
| • limite inférieure d'explosivité (LIE)       | cette information n'est pas disponible                        |
| • limite supérieure d'explosivité (LSE)       | cette information n'est pas disponible                        |
| Limites d'explosivité des nuages de poussière | ces informations ne sont pas disponibles                      |
| Pression de vapeur                            | 0 Pa à 50 °C  |
| Densité                                       | 1,55 g/cm <sup>3</sup>  |
| Densité de vapeur                             | Cette information n'est pas disponible.                       |
| Densité relative                              | Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles. |

### Solubilité(s)

|   |   |
|---|---|
| Solubilité dans l'eau                       | 1,9 mg/l à 20 °C  |
| <u>Coefficient de partage</u>               |   |
| n-octanol/eau (log KOW)                     | 4 (20 °C) (ECHA)  |
| Carbone organique du sol/de l'eau (log KOC) | 825 – 6.863   |
| Température d'auto-inflammabilité           | Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles. |
| Température de décomposition                | il n'existe pas de données disponibles                        |
| Viscosité                                   | non pertinent (matière solide)                                |
| Propriétés explosives                       | N'est pas classé comme explosible                             |
| Propriétés comburantes                      | aucune  |

## 9.2 Autres informations

Il n'y a aucune information additionnelle.

Tension superficielle 72,5 mN/m (20 °C)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Comburant puissant

### 10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: 0925

### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Voie d'exposition                    | Effet | Valeur                    | Espèce | Source |
|--------------------------------------|-------|---------------------------|--------|--------|
| oral                                 | LD50  | 97 mg/kg                  | rat    |        |
| inhalation:<br>poussières/brouillard | LC50  | 680 mg/m <sup>3</sup> /4h | rat    |        |
| cutané                               | LD50  | 354 mg/kg                 | lapin  |        |

#### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### • Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

##### • En cas d'ingestion

des données ne sont pas disponibles

##### • En cas de contact avec les yeux

des données ne sont pas disponibles

##### • En cas d'inhalation

des données ne sont pas disponibles



# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: 0925

- **En cas de contact avec la peau**  
des données ne sont pas disponibles

### Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Très toxique pour les organismes aquatiques.

| Effet | Valeur    | Espèce                                   | Source | Durée d'exposition |
|-------|-----------|--|--------|--------------------|
| EC50  | 0,19 mg/l | daphnia magna                            | ECHA   | 48 h               |
| EC50  | 0,07 mg/l | Grünalge                                 |        | 48 h               |
| LC50  | 0,25 mg/l | truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss) |        | 96 h               |

#### Toxicité aquatique (chronique)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

| Effet | Valeur     | Espèce                 | Source | Durée d'exposition |
|-------|------------|------------------------|--------|--------------------|
| EC50  | >0,28 mg/l | invertébrés aquatiques | ECHA   | 24 h               |
| NOEC  | 0,01 mg/l  | invertébrés aquatiques | ECHA   | 21 d               |

### 12.2 Processus de la dégradabilité

Demande Théorique en Oxygène avec une nitrification: 1,011 mg/mg

Demande Théorique en Oxygène: 0,7686 mg/mg

Dioxyde de Carbone Théorique: 1,208 mg/mg

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

n-octanol/eau (log KOW) 4 (20 °C)

FBC 0 (ECHA)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Constante de la loi de Henry 0,0000852 Pa m<sup>3</sup>/mol

Le coefficient normalisé basé sur la teneur en carbone organique (Organic Carbon) 825 – 6.863

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: 0925

### 12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).

### 13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### 13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

|      |  |  |
|------|--|--|
| 14.1 | Numéro ONU   | 2811   |
| 14.2 | Désignation officielle de transport de l'ONU   | SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.   |
|      | Composants dangereux   | Fipronil   |
| 14.3 | Classe(s) de danger pour le transport  |  |
|      | Classe   | 6.1 (matières toxiques)  |
| 14.4 | Groupe d'emballage   | III (matière faiblement dangereuse)  |
| 14.5 | Dangers pour l'environnement   | dangereux pour le milieu aquatique   |
| 14.6 | <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>   |  |
|      | Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations. |  |
| 14.7 | <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC</b>                                    |  |
|      | Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.  |  |
| 14.8 | <b>Informations pour chacun des règlements types des Nations unies</b>   |  |
|      | <b>• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)</b>                           |  |
|      | Numéro ONU   | 2811   |
|      | Désignation officielle   | SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.   |
|      | Mentions à porter dans le document de bord   | UN2811, SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., (Fipronil), 6.1, III, (E), danger pour l'environnement |
|      | Classe   | 6.1  |
|      | Code de classification   | T2   |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: **0925**

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Groupe d'emballage                   | III                                      |
| Étiquette(s) de danger               | 6.1 + "poisson et arbre"                 |
|                                      |  |
| Dangers pour l'environnement         | oui (dangereux pour le milieu aquatique) |
| Dispositions spéciales (DS)          | 274, 614, 802(ADN)                       |
| Quantités exceptées (EQ)             | E1                                       |
| Quantités limitées (LQ)              | 5 kg                                     |
| Catégorie de transport (CT)          | 2  |
| Code de restriction en tunnels (CRT) | E  |
| Numéro d'identification du danger    | 60                                       |

### • Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

|   |  |
|---|--|
| Numéro ONU  | 2811   |
| Désignation officielle  | TOXIC SOLID, ORGANIC, N.O.S.   |
| Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration) | UN2811, SOLIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A., (Fipronil), 6.1, III, POLLUANT MARIN |
| Classe  | 6.1  |
| Polluant marin  | oui (P) (dangereux pour le milieu aquatique)                                   |
| Groupe d'emballage  | III  |
| Étiquette(s) de danger  | 6.1 + "poisson et arbre"   |



|   |          |
|---|----------|
| Dispositions spéciales (DS)               | 223, 274 |
| Quantités exceptées (EQ)                  | E1       |
| Quantités limitées (LQ)                   | 5 kg     |
| EmS                                       | F-A, S-A |
| Catégorie de rangement (stowage category) | A        |

### • Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

|   |  |
|---|--|
| Numéro ONU  | 2811   |
| Désignation officielle  | Solide organique toxique, n.s.a.                               |
| Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration) | UN2811, Solide organique toxique, n.s.a., (Fipronil), 6.1, III |
| Classe  | 6.1  |
| Dangers pour l'environnement  | oui (dangereux pour le milieu aquatique)                       |
| Groupe d'emballage  | III  |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: 0925

Étiquette(s) de danger 6.1



Dispositions spéciales (DS) A3, A5

Quantités exceptées (EQ) E1

Quantités limitées (LQ) 10 kg

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

- **Règlement 649/2012/UE concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIC)**

Pas énuméré.

- **Règlement 1005/2009/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)**

Pas énuméré.

- **Règlement 850/2004/CE concernant les polluants organiques persistants (POP)**

Pas énuméré.

- **Restrictions selon REACH, Annexe XVII**

| Nom de la substance | No CAS | %M  | Type d'enregistrement    | No |
|---------------------|--------|-----|--------------------------|----|
| Fipronil            |        | 100 | 1907/2006/EC annexe XVII | 3  |

- **Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)**

pas énuméré

- **Directive Seveso**

| 2012/18/UE (Seveso III) |   |  |     |       |
|-------------------------|---|--|-----|-------|
| No                      | Substance dangereuse/catégories de danger | Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut |     | Notes |
| H2                      | toxicité aiguë (cat. 2 + cat. 3. inhal.)  | 50   | 200 | 41)   |

##### Mention

- 41) - Catégorie 2, toutes voies d'exposition  
- catégorie 3, exposition par inhalation

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS) - Annexe II**

pas énuméré

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: 0925

### Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

pas énuméré

### Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

pas énuméré

### Inventaires nationaux

La substance est répertoriée dans les inventaires nationaux suivants:

- EINECS/ELINCS/NLP (Europe)
- REACH (Europe)

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

| Abr.     | Description des abréviations utilisées   |
|----------|--|
| ADN      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures  |
| ADR      | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  |
| CAS      | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)    |
| CLP      | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges |
| CMR      | Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction  |
| DGR      | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)  |
| EINECS   | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)                             |
| ELINCS   | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)  |
| EmS      | Emergency Schedule (plan d'urgence)  |
| FBC      | facteur de bioconcentration  |
| IATA     | Association Internationale du Transport Aérien   |
| IATA/DGR | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)              |
| IMDG     | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)   |
| MARPOL   | la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")  |
| NLP      | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)  |
| No index | le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008                                     |
| OACI     | Organisation de l'Aviation Civile Internationale   |
| PBT      | Persistant, Bioaccumulable et Toxique  |
| REACH    | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)          |
| RID      | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses   |

# Fiche de données de sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par le règlement no 2015/830/UE



## Fipronil ROTICHROM® HPLC

numéro d'article: 0925

| Abr. | Description des abréviations utilisées  |
|------|---|
| SGH  | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies |
| SUVA | Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, SUVA  |
| VLCT | valeur limite court terme   |
| VME  | valeur limite de moyenne d'exposition   |
| vPvB | very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)   |

### Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)
- Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
- Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

| Code | Texte   |
|------|---|
| H301 | toxique en cas d'ingestion  |
| H311 | toxique par contact cutané  |
| H331 | toxique par inhalation  |
| H372 | risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée |
| H400 | très toxique pour les organismes aquatiques   |
| H410 | très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme                        |

### Clause de non-responsabilité

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.